

Mémoire présenté au

Comité des finances de la Chambre des communes

Janvier 2012

par le

Réseau canadien de subventionneurs en environnement

Le Réseau canadien des subventionneurs en environnement (RCSE) est un organisme de bienfaisance enregistré auprès du gouvernement fédéral qui se consacre à renforcer la portée et l'efficacité de la philanthropie en matière d'environnement au Canada. Le RCSE, qui s'est incorporé en 2001, comprend actuellement 60 membres qui représentent divers programmes de subvention privés, issus de fondations d'entreprises ou gouvernementaux, et d'importants donateurs particuliers. Parmi nos membres actuels, huit sont établis aux États-Unis.

Le travail du RCSE consiste à augmenter la philanthropie en matière d'environnement en partageant les connaissances, en facilitant la collaboration, en renforçant le savoir-faire et en donnant une voix aux aspirations communes de nos membres. Pour ce faire, nous préparons des activités comme des rapports de recherche, des séminaires en ligne, des ateliers et une conférence annuelle. Le RCSE souhaite profiter de l'occasion pour manifester un appui ferme en faveur du crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance, tel que recommandé par Imagine Canada dans le mémoire prébudgétaire qu'il a présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Le crédit d'impôt allongé augmentera la participation du secteur des organismes de bienfaisance à la santé et à la vitalité du pays et de ses habitants. Cette participation est bien documentée, tant du point de vue des problèmes spécifiques abordés par les organismes et les particuliers, que du point de vue de la santé de notre démocratie dans son ensemble. Un observateur a fait remarquer que : « Si nous croyons que le modèle et l'intensité de notre participation sont importants dans un pays comme le nôtre, il importe de comprendre et de nourrir toutes les ramifications qui soutiennent, et qui feront peut-être augmenter, cette bienveillance et cet engagement dans l'avenir. »

L'activité philanthropique à l'appui de la protection de l'environnement au Canada est un sous-ensemble important de l'appui philanthropique offert au secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif dans son ensemble. Des enquêtes menées auprès des membres par Imagine Canada, Fondations philanthropiques Canada et Fondations communautaires du Canada indiquent que le subventionnement en environnement compte pour 6 % à 15 % du financement des organismes interrogés. Selon une étude menée par le RCSE auprès de 93 subventionneurs, un montant total de 110 565 000 \$ a été versé à l'appui d'activités de bienfaisance en matière d'environnement au Canada en 2007. Le montant moyen des subventions était de 50 371 \$ et les trois enjeux principaux qui se sont vu octroyer des fonds sont la biodiversité et la conservation des espèces, les écosystèmes marins et côtiers ainsi que les écosystèmes terrestres et l'aménagement du territoire.

Les Canadiens ont en commun grand intérêt pour le milieu naturel et une volonté ferme d'en assurer la bonne gestion. Tel que mentionné dans la note d'information de 2012 du gouvernement fédéral destiné au débat sur la création d'un plan national de conservation : « Les paysages vastes et iconiques, les paysages marins et les espèces sauvages du Canada font partie de notre identité nationale, et les Canadiens tirent un énorme profit de notre héritage naturel. Des écosystèmes sains et variés soutiennent des secteurs essentiels de notre économie (p. ex. : l'agriculture, la foresterie, la pêche, le tourisme) et servent de fondement à notre prospérité à long terme. Outre sa valeur environnementale et économique, notre milieu naturel contribue aussi à la santé et au bien-être des Canadiens, aux points de vue physique, mental, culturel et spirituel.

Des fondations philanthropiques ont travaillé en étroite collaboration avec des ONG environnementales, souvent de concert avec des entreprises et des gouvernements, pour appuyer de nombreuses réalisations environnementales, grandes et petites. Parmi ces réalisations, on compte notamment : la protection des zones humides, l'un de nos écosystèmes les plus vastes et les plus fragiles; la recherche et le leadership en matière de réduction des pluies acides au Canada et aux États-Unis; la remise en état et l'aménagement effectuées par des bénévoles de ruisseaux et de rivières où vivent des poissons; le renforcement de réseaux économiques qui soutiennent l'agriculture et la production d'aliments à l'échelle locale; l'aide à l'acquisition de connaissances et à la création d'une main-d'œuvre pouvant contribuer à la création d'une économie verte au Canada; le soutien offert aux collectivités canadiennes pour assurer leur capacité d'effectuer la transition vers un avenir où les émissions de carbone seront faibles.

Les initiatives spécifiques suivantes ont bénéficié du travail et du dévouement de bailleurs de fonds et d'ONG :

- Une entente entre le Canada et les États-Unis visant à réduire les émissions de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote, de façon à réduire efficacement les pluies acides;
- La création d'un Plan nord-américain de gestion de la sauvagine visant à protéger les zones humides au Canada;
- La création de plus de 1 000 nouveaux parcs, aires de nature sauvage et réserves naturelles entre 1990 et 2000, ce qui double le nombre de zones protégées d'un bout à l'autre du pays;
- L'Entente sur la forêt boréale canadienne, résultat d'une collaboration sans précédent entre 21 grandes entreprises canadiennes de produits forestiers et neuf organismes environnementaux importants, conçue pour atteindre des objectifs comme l'accélération de la réalisation d'un réseau d'aires protégées et l'amélioration de l'utilisation durable de la forêt boréale à l'extérieur des zones protégées;
- La création et l'adoption du système de certification Forest Stewardship Council, grâce auquel les forêts sont plus saines et qui a orienté l'économie forestière vers des principes écologiques.
- La classification du bisphénol A (BPA) comme substance toxique par le gouvernement du Canada et la création, dans de nombreuses municipalités canadiennes, de règlements interdisant l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques.

Les ONG environnementales poursuivent leur rôle de premier plan dans le domaine de la recherche et dans les débats qu'elles suscitent sur divers sujets de politique publique. Elles jouent ce rôle constructif en s'acquittant de diverses tâches, dont la recherche sur ce qui se passe dans les autres territoires de compétence; l'analyse technique et économique des options stratégiques qui s'offrent au Canada; l'évaluation des politiques et des initiatives proposées en fonction des critères environnementaux, économiques et sociaux établis; l'éducation du public et la surveillance de la mise en application des lois gouvernementales.

Le Canada a fait des pas de géant en matière de gestion environnementale, mais il reste du chemin à parcourir. Les efforts concertés des organisations environnementales, de même que ceux des entreprises intéressées, des gouvernements et des citoyens, seront essentiels pour faire face aux

défis à venir. Le crédit d'impôt allongé pour dons de bienfaisance qui est proposé serait un outil important qui aiderait les Canadiens à travailler ensemble pour atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Ce mémoire a été présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 17 janvier 2012 par le Réseau canadien des subventionneurs en environnement (RCSE). Pour obtenir des renseignements sur le travail du RCSE et sur ses membres, veuillez consulter le site Web www.cegn.org.